



L'an deux mille vingt-trois le 15 du mois de juin s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale 8 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

**Présents** : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude  
M. BARTHELEMY Philippe - M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe  
Mme FRANCOIS Valérie - M. FAUCHEUR Dominique - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick  
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe- Mme MARCHAL Astrid - M. DELATTE Hubert  
M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès  
M. MORESE Yannick - M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M.  
L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe - M.  
DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme  
ROJAS Magali M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain – Mme HUART Sonia -

**Procurations** : Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. MICHEL Olivier à M. LE GUERNIGOU Nicolas –  
M. BAUDOUIN Cédric à M. Philippe VOINSON – M. VINCENT Yvon à M. CHANE Alain –

**Excusé(s)** : Mme MARANDE Carole – Mme CHERY Chantal – M. COLOMBI Philippe -M. JOLY Philippe – M. BASTIEN  
Claude – M. MOUGINET Dominique -

**Secrétaire de séance** : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **45 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 4

Excusés : 6

**Votants : 45**

Date d'affichage : 21 juin 2023

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 45

Contre

Absentions :

**FINANCES**

03/06/2023

**BUDGET GESTION DES DECHETS MENAGERS - Décision modificative 01/2023 – régularisation  
040 / 042 – opération d'ordre**

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances, rappelle que des amortissements sur des études ont été réalisés les années antérieures.

Ces études n'ayant pas été suivies de travaux, il convient de procéder à l'annulation desdits amortissements. Pour ce faire lors de l'élaboration du budget gestion des déchets des opérations d'ordre ont été inscrites :

Dépenses d'investissement – article 28031 + 5 830 €

Recettes d'investissement – article 1068 + 5 830 €

Il s'avère que ces opérations ne devaient pas donner lieu à une inscription budgétaire mais à un certificat administratif à transmettre au centre des finances publiques, afin que leurs services effectuent les écritures comptables. Il convient donc de mettre à jour le budget gestion des déchets 2023. Les mouvements suivants sont à passer :

Dépenses d'investissement – article 28031 - 5 830 €

Recettes d'investissement – article 1068 - 5 830 €

Cette régularisation n'a pas d'impact sur le résultat du budget.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** la mise à jour du budget gestion des déchets comme suit :

Dépenses d'investissement – article 28031 - 5 830 €

Recettes d'investissement – article 1068 - 5 830 €



CLAUDE THOMAS  
2023.06.19 17:08:44 +0200  
Ref:20230619\_160201\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président